

Apple soupçonné d'entente illicite sur le prix du livre

En lançant sa liseuse électronique Kindle, Amazon avait instauré un modèle économique proche de celui de la musique en ligne. A savoir un prix plafond de 9,99 dollars par titre littéraire tout comme un morceau de musique s'achète moins de 1 dollars aujourd'hui. Mais c'était sans compter sur les ambitions d'Apple dans le secteur.

Le cabinet d'avocats Hagens Berman Litigation Group dénonce l'entente illégale que Cupertino aurait passé avec 5 éditeurs pour s'entendre sur le prix du livre, rapporte l'Espresso.fr. Les six sociétés auraient ainsi convenu que les éditeurs fixent eux-mêmes les prix de leurs ouvrages sur lesquels Apple se contentait de prélever ses 30 % de commission.

Surtout, une clause du contrat surnommée « *clause de la nation la plus favorisée* » (en référence au fonctionnement de l'OMC) interdit aux éditeurs de vendre le même produit moins cher à d'autres vendeurs. Dont Amazon. Du coup, les éditeurs mis en cause auraient imposé la nouvelle règle à Amazon qui se contentait d'acheter en gros et de revendre au prix qu'il souhaitait. Résultat, nombre d'ouvrages sont passés de moins de 10 dollars à 12 voire 15 dollars. Du coup, les clients du cybermarchand auraient surpayé leurs achats de livres électroniques.

C'est le sens de la plainte en action de groupe (*class action*) le cabinet d'avocat qui poursuit donc Apple et les maisons d'édition HarperCollins, Hachette, Macmillan, Penguin Group, et Simon & Schuster qui, si ces accusations sont prouvées, ont enfreint les lois anti-trust américaines pour créer un cartel afin de manipuler les prix du marché au détriment des consommateurs. Si le tribunal valide les arguments de Hagens Berman Litigation Group, les millions de clients ayant payé trop cher leurs e-books pourront se joindre à la « class action » pour demander réparation...